

Le 3 avril 1997 a été déclaré Journée de la liberté de la presse. Les syndicats canadiens doivent commencer à établir des rapports avec des syndicats et autres organisations de médias à l'étranger. Il est temps, a-t-elle déclaré, de remettre les droits de la personne à l'ordre du jour et de relier la liberté d'expression à la justice sociale.

**M^{me} Melanie Gruer,
Institut Nord-Sud**

M^{me} Gruer a commencé par faire valoir que le Canada peut et devrait protéger la liberté de la presse à l'étranger, pour quatre raisons :

- 1) Le Canada jouit en gros de la liberté de la presse. Celle-ci est garantie par la Constitution.
- 2) Le journalisme canadien est d'un niveau élevé et est réputé pour sa qualité.
- 3) Les journalistes canadiens ne sont pas liés aux intérêts des superpuissances. On s'exprime dans les médias canadiens d'une manière aussi directe que dans leurs homologues américains, mais sans les sous-entendus nationalistes de ceux-ci.
- 4) Le Canada a un système mixte de diffusion, c'est-à-dire à la fois privé et public, sans que le secteur public fasse de la propagande pour le gouvernement.

Résumant les initiatives canadiennes, M^{me} Gruer a rappelé que le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international participe à un projet visant à protéger la liberté de la presse en Bosnie au moyen de la formation d'un réseau libre de diffusion. Le Canada a aussi fait sa part pour la liberté de la presse en Afrique du Sud (80 % des journalistes formés dans le cadre du programme en question sont devenus des dirigeants d'organisme de presse ou de diffusion). De plus, le Centre parlementaire, une ONG canadienne, travaille actuellement à un projet visant à appuyer la liberté de la presse dans l'ancienne Yougoslavie.

M^{me} Gruer a proposé un certain nombre d'idées qui pourraient servir à la formulation d'une politique :

- Les programmes de formation sont un bon début; ils continuent d'avoir besoin de financement.
- Il est important d'informer les journalistes canadiens des conditions dans lesquelles travaillent leurs confrères de l'étranger. Il est difficile pour les journalistes pris individuellement de changer leurs pratiques quand les structures qui les entourent ne changent pas. Le Canada doit travailler de manière multilatérale. Même les pays les plus démocratiques ont adopté des lois restreignant la liberté de la presse. Cependant, malgré la censure, il devient de plus en plus difficile d'entraver la circulation de l'information.
- Il faut invoquer l'argument des droits de la personne pour ancrer la liberté d'expression; s'il est vrai que le gouvernement a pris l'initiative, ses efforts ont été jusqu'à maintenant dispersés.